

Rapport annuel 2014

Service de l'assainissement collectif

Sommaire

Le contexte institutionnel _____	- 3 -
1 La Communauté de communes _____	- 3 -
2 Les partenaires de la Communauté de communes _____	- 3 -
2.1 Le fermier _____	- 3 -
2.2 Les partenaires chargés des travaux incombant à la Communauté de communes _____	- 5 -
Les caractéristiques générales du service _____	- 5 -
1 Les équipements _____	- 5 -
1.1 Le réseau _____	- 5 -
1.2 Les stations d'épuration _____	- 12 -
1.3 Les postes de relevage _____	- 31 -
2 Les indicateurs généraux _____	- 32 -
2.1 Les branchements dénombrés sur le service assainissement _____	- 32 -
2.2 Le taux de raccordement _____	- 33 -
Les indicateurs financiers _____	- 34 -
1 Le prix du service _____	- 34 -
1.1 Propos général _____	- 34 -
1.2 Evolution du tarif assainissement _____	- 36 -
2 Le coût du service _____	- 40 -
2.1 Les charges financières _____	- 40 -
2.2 Autres charges d'exploitation _____	- 40 -
2.3 Les recettes _____	- 41 -
Les travaux _____	- 42 -
Les prix cumulés des services d'eau et d'assainissement _____	44
Les indicateurs de performance _____	46
1 Territoire hors Camors, Landaul, Pluvigner _____	46
2 Camors, Landaul, Pluvigner _____	48

Le contexte institutionnel

Cette compétence est exercée sur les 24 communes suivantes au 31 décembre 2014 :

AURAY	HOEDIC	BELZ
PLUNERET	ILE DE HOUAT	ETEL
SAINTE ANNE D'AURAY	QUIBERON	ERDEVEN
CRAC'H	SAINT PIERRE QUIBERON	LOCOAL MENDON
LOCMARIAQUER	PLOUHARNEL	BREC'H
SAINT PHILIBERT	PLUMERGAT	PLOEMEL
LANDAUL	LANDEVANT	CAMORS
PLUVIGNER	CARNAC	LA TRINITE/MER

1 La Communauté de communes

La Communauté de communes, en sa qualité de délégante du service, supporte la charge de l'investissement des :

- ouvrages (exemple : génie-civil des postes de relevage),
- réseaux et leurs accessoires,
- stations d'épuration,
- branchements pour la partie située sur la voie publique.

2 Les partenaires de la Communauté de communes

2.1 Le fermier

Le service collecte et traitement des eaux usées organisé sous l'autorité de la Communauté de communes, est exploité par SAUR FRANCE, sous forme d'affermage, par l'effet de trois contrats entrés en application :

- Le 1^{er} janvier 2006, pour une durée de 15 ans, qui concerne 19 communes.

Quatre avenants ont été conclus depuis l'entrée en application de ce contrat :

Avenant du	Objet
28/06/2006	Intégration de la commune de Landévant dans le périmètre contractuel.
26/11/2009	Intégration dans le périmètre de l'affermage, des ouvrages permettant de traiter l'azote et le phosphore sur les stations d'épuration de Lann Pont Houar et Pont Er Bail, et adaptation des tarifs du fermier du fait des surcoûts engendrés par l'exploitation de ces nouveaux équipements
11/02/2012	Modification du programme de renouvellement.
13/12/2013	Modification du programme de renouvellement pour intégration STEP Kerran
23/12/2014	Modifiant le régime de la TVA

- Le 1^{er} janvier 2008, pour une durée de 13 ans, qui concerne les deux communes de Carnac et La Trinité/mer.

Ce contrat a fait l'objet de trois avenants:

Avenant du	Objet
24/06/2011	Intégration de la nouvelle STEP de type membranaire d'une capacité passant à 60 000 Eq/hab.
28/06/2013	Intégration dans le périmètre d'affermage de 4 nouveaux postes de relèvement-intégration d'une mission de suivi de captage de naissains et de la bactériologie des huitres
23/12/2014	Modifiant le régime de la TVA

- Le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 9 ans, qui concerne les communes de Landaul, Pluvigner et Camors.

Ce contrat a fait l'objet de deux avenants :

Avenant du	Objet
09/12/2013	Intégration de la nouvelle STEP et redéfinition de la rémunération du délégataire.
23/12/2014	Modifiant le régime de la TVA

Liste des principales prestations dues par le fermier au titre des contrats d'exploitation:

- ✓ **bon fonctionnement du service :**
 - réparation de tous les ouvrages, équipements et matériels mis à sa disposition
 - réparation des branchements.

- ✓ **renouvellement des matériels et ouvrages inventoriés au cahier des charges:**
 - accessoires hydrauliques
 - équipements électromécaniques
 - installations de relèvement et d'épuration.

- ✓ **encaissement :**
 - de la redevance assainissement.

2.2 Les partenaires chargés des travaux incombant à la Communauté de communes

Les travaux qui ne relèvent pas de la responsabilité du fermier (extensions ou rénovations de réseaux, création de bassins tampons ou de stations d'épuration) restent à la charge de la Communauté de communes. Leur réalisation est organisée dans le cadre d'appels d'offres, conformes aux règles de la commande publique.

Les études préalables à la réalisation de ces travaux et le suivi des chantiers sont confiées à des maîtres d'œuvre à la suite de procédures de mise en concurrence respectant les règles du code des marchés publics.

Les caractéristiques générales du service

1 Les équipements

1.1 Le réseau

- Le linéaire

Sur 2014, le linéaire de réseau se répartit de la manière suivante :

	2013 (Pour mémoire)	2014
Hors Camors, Landaul, Pluvigner, Carnac et La Trinité/Mer	635 684 ml	645 681 ml
Communes de Camors, Landaul, Pluvigner	57 251 ml	57 582 ml
Communes de Carnac et La Trinité/Mer	127 798 ml	132 347 ml

Linéaire par type de matériau et de diamètre :

✓ Territoire hors Camors, Landaul, Pluvigner, Carnac et La Trinité/Mer.

GRAVITAIRE				
Diamètre	Matériaux	linéaire 2013	linéaire 2014	variation
Circulaire 300	Acier	27	27	0
Circulaire 300	Amiante ciment	2 850	2 850	0
Circulaire 300	Béton armé	0	0	0
Circulaire 300	Autres	221	0	- 221
Circulaire 300	Fonte	584	860	276
Circulaire 300	Fonte ductile	172	172	0
Circulaire 300	Grès	3 567	4 056	489
Circulaire 300	PRV	23	23	0
Circulaire 300	PVC	354	354	0
Circulaire 315	PVC	1 888	1 888	0
Circulaire 350	Amiante ciment	1 307	1 307	0
Circulaire 400	Amiante ciment	977	977	0
Circulaire 400	Béton armé	937	937	0
Circulaire 400	Fonte	575	575	0
Circulaire 400	Grès	1 293	1 293	0
Circulaire 400	PVC	121	121	0
Circulaire 500	Béton armé			0
Circulaire 500	Amiante ciment	2 002	2 002	0
Circulaire 500	Fonte	55	67	12
Circulaire 500	Fonte ductile	287	287	0
Circulaire 500	PVC	2 470	2 522	52
Circulaire 600	Fonte	111	111	0
Circulaire 600	PVC	120	116	- 4
Circulaire	Amiante ciment	109	109	0
Circulaire	Fonte	106	94	- 12
Circulaire	PVC	114	139	25
Circulaire 75	PVC	4	4	0
Circulaire 75	Polyéthylène		10	10
Circulaire 100	PVC	4	4	0
Circulaire 125	Amiante ciment	315	315	0
Circulaire 125	Autres	13	13	0
Circulaire 125	PVC	151	156	5
Circulaire 150	Amiante ciment	52 531	52 420	-111
Circulaire 150	Autres	34	34	0
Circulaire 150	Fonte	128	176	48

Diamètre	Matériaux	linéaire 2013	linéaire 2014	variation
Circulaire 150	Grès	96	96	0
Circulaire 150	PVC	111	111	0
Autres	Autres	9 092	9 712	620
Circulaire 160	PVC	5 348	5 477	129
Circulaire 160	Polypropylène	44	203	159
Circulaire 160	Autres		138	138
Circulaire 200	Amiante ciment	187 744	186 752	-992
Circulaire 200	Acier	22	22	0
Circulaire 200	Autres	2 330	2 328	-2
Circulaire 200	Fonte	13 802	13 909	107
Circulaire 200	Fonte ductile	2 118	1 979	-139
Circulaire 200	Grès	37 289	38 609	1 320
Circulaire 200	Polypropylène	4 144	5441	1 297
Circulaire 200	Polyéthylène	933	933	0
Circulaire 200	PVC	124 956	126 658	1 702
Circulaire 250	Amiante ciment	2 375	2 373	-2
Circulaire 250	Polyéthylène	490	490	0
Circulaire 250	Fonte	46	46	0
Circulaire 250	Grès	1 264	1 264	0
Circulaire 250	PVC	357	367	0
	TOTAL	466 021	470 827	4 806

REFOULEMENT				
Diamètre	Matériaux	linéaire 2013	Linéaire 2014	variation
Autres	inconnu	1 344	1 344	0
Circulaire	PVC	1 471	1471	0
Circulaire 100	Fonte	1 733	1 733	0
Circulaire 100	PVC	1 297	1 299	2
Circulaire 110	Polyéthylène	3 727	4 245	518
Circulaire 110	PVC	39 285	39 287	2
Circulaire 125	Amiante ciment	406	406	0
Circulaire 125	PVC	6 874	6 874	0
Circulaire 140	Polyéthylène	3 135	3 135	0
Circulaire 140	PVC	4 580	5 000	420
Circulaire 150	Amiante ciment	478	478	0
Circulaire 150	Acier	13	13	0
Circulaire 150	Fonte	8 724	6 863	-1 861
Circulaire 160	Polyéthylène	303	303	0
Circulaire 160	PVC	4 170	4 179	9
Circulaire 200	Amiante ciment	7 991	7 972	-19
Circulaire 200	Fonte	10 396	12 403	2 007
Circulaire 200	Fonte ductile	907	907	0
Circulaire 200	Polyéthylène	2 466	2 466	0
Circulaire 200	PVC	667	670	0
Circulaire 225	PVC	0	6	66
Circulaire 250	Amiante ciment	5 299	3 917	-1382
Circulaire 250	Fonte	2 697	4 691	2 706
Circulaire 250	Fonte ductile	466	466	0
Circulaire 250	PVC	4	4	0
Circulaire 300	Amiante ciment	3 166	3 166	0
Circulaire 300	Acier	8	8	0
Circulaire 300	Fonte	2 242	4 273	2 031
Circulaire 300	PVC	37	37	0
Circulaire 400	Fonte	1 994	1 990	- 4
Circulaire 500	Fonte	1 634	1 634	0
Circulaire 50	Polyéthylène	304	304	0
Circulaire 50	Autres	117	117	0
Circulaire 50	PVC	35	35	0
Circulaire 63	Aolyéthylène	2 798	3 633	835
Circulaire 63	PVC	7 841	7 333	-508
Circulaire 75	polyéthylène	6 001	6001	0
Circulaire 75	Autres	7	7	0
Circulaire 75	PVC	3 118	3 118	0

Diamètre	Matériaux	linéaire 2013	Linéaire 2014	variation
Circulaire 80	Polyéthylène	94	94	0
Circulaire 80	PVC	3 776	3 776	0
Circulaire 90	Polyéthylène	2 414	3933	1 519
Circulaire 90	PVC	20 665	20 284	-381
TOTAL		164 684	169 875	5 191

RESEAU SOUS VIDE		
sous vide 110	PVC	3617
sous vide 140	PVC	731
sous vide 200	PVC	274
sous vide 90	PVC	357
TOTAL		4979

✓ Camors, Landaul, Pluvigner

gravitaire				
Diamètre	Matériaux	2013	2014	variation
Autres	Autres	3 155	3 097	- 58
Autres	PVC CR8		40	40
Circulaire ?	PVC	35	35	0
Circulaire 150	Amiante ciment	2 871	2 871	0
Circulaire 150	Autres	85	85	0
Circulaire 150	PVC	214	214	0
Circulaire 160	PVC	263	263	0
Circulaire 160	Autres	58	58	0
Circulaire 200	Amiante ciment	17 353	17291	-62
Circulaire 200	Fonte	1 546	2 059	513
Circulaire 200	Grès	577	961	384
Circulaire 200	Autres	563	671	108
Circulaire 200	PVC	21 487	19 790	-1 697
Circulaire 200	PVC CR8	0	727	727
Circulaire 200	Polypropylène	0	13	13
Circulaire 250	Amiante ciment	898	898	0
Circulaire 250	Fonte	2 446	2446	0
Circulaire 250	PVC	281	281	0
Circulaire 300	Béton	598	617	19
Circulaire 300	Fonte	1 063	1063	0
Circulaire 300	PVC	291	291	0
total gravitaire		53 784	53 771	-13

refoulement				
Diamètre	Matériaux	2013	2014	variation
Autres	Autres	0	344	344
Circulaire 110	PVC	345	345	0
Circulaire 140	PVC	1 397	1 397	0
Circulaire 63	Polyéthylène	27	27	0
Circulaire 63	PVC	113	113	0
Circulaire 75	Polyéthylène	381	381	0
Circulaire 90	PVC	1 204	1 204	0
total refoulement		3 467	3 811	344
TOTAL		57 251	57 582	331

✓ Carnac et La Trinité/Mer.

gravitaire		
Diamètre	Matériaux	2014
Circulaire ?	Amiante Ciment	159
Circulaire ?	Autres	127
Circulaire 125	Amiante Ciment	11
Circulaire 150	Amiante ciment	6 054
Circulaire 150	Fonte	492
Circulaire 160	Autres	41
Circulaire 160	PVC	655
Circulaire 160	PVC CR8	187
Circulaire 200	Acier	67
Circulaire 200	Amiante ciment	43 788
Circulaire 200	Fonte	11 477
Circulaire 200	Fonte ductile	174
Circulaire 200	Grès	2 178
Circulaire 200	Autres	39
Circulaire 200	Polyéthylène	59
Circulaire 200	PVC	34 050
Circulaire 200	PVC CR8	1 830
Circulaire 250	Amiante ciment	2 443
Circulaire 250	Fonte	345
Circulaire 250	PVC	1 439
Circulaire 300	Amiante ciment	454
Circulaire 300	Béton	34
Circulaire 300	Grès	400
Circulaire 300	Polyéthylène	23
Circulaire 315	PVC	41

Diamètre	Matériaux	2014
Circulaire 400	Amiante ciment	1 995
Circulaire 400	Fonte	41
Circulaire 400	Fonte ductile	382
Circulaire 400	Grès	1 612
Circulaire 400	PVC	15
Circulaire 600	Acier	152
Circulaire 600	Amiante ciment	1 287
Circulaire 800	Acier	1 057
Autres	Amiante ciment	209
Autres	Autres	97
Autres	PVC CR 8	8
total gravitaire		113 422
refoulement		
Diamètre	Matériaux	2014
Circulaire ?	PVC	1 455
Circulaire 110	PVC	1 923
Circulaire 125	PVC	466
Circulaire 140	PVC	858
Circulaire 160	PVC	1 554
Circulaire 200	PVC	680
Circulaire 250	Amiante ciment	718
Circulaire 250	Autres	3
Circulaire 300	Fonte	313
Circulaire 350	Fonte	364
Circulaire 400	Fonte	890
Circulaire 63	Autres	70
Circulaire 63	PVC	495
Circulaire 75	Polyéthylène	492
Circulaire 75	PVC	1 612
Circulaire 90	Polyéthylène	2 382
Circulaire 90	PVC	4 639
Autres	PVC	9
total refoulement		18 925
TOTAL		132 347

1.2 Les stations d'épuration

Le service dispose de 15 stations, dont les caractéristiques sont définies ci-après.

Les arrêtés d'autorisation ou récépissés de déclaration de ces stations précisent des performances en terme épuratoire. Cependant, considérant l'évolution de la réglementation (arrêté du 22 Juin 2007 fixant notamment les performances épuratoires minimales à respecter en fonction de la capacité de la station d'épuration), la police de l'eau a réajusté les normes pour certaines stations d'épuration. C'est la raison pour laquelle les références à l'arrêté du 22 juin 2007 se substituent, pour certaines stations, au récépissé de déclaration ou à l'arrêté d'autorisation de rejet.

Les rendements de chaque ouvrage ainsi que les dépassements par station sont précisés ci-après. Certaines valeurs sont à analyser avec précaution car elles sont basées sur une seule mesure dans l'année.

- **STATION D'EPURATION DE CARNAC**

- Description

La station d'épuration de Kergoullec, ayant fait l'objet d'une partielle réhabilitation en 2010, est conçue pour traiter les eaux usées de 60000 équivalents habitants, correspondant à des charges de 9200 m³/j et 3600 Kgs de DBO₅/j.

La station d'épuration est dotée de membranes depuis 2010.

- Volumes traités

année	2014
Volume (en mètres cubes)	1 595 987

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement

Charge hydraulique : 52.07 %

Charge organique : 13.55 %

- Rendements

Paramètres	2014	Arrêté du 11 avril 2014	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	80.4%	70 mg/l 75 %	0	6	104
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	94.9%	20 mg/l 80%	0	1	53
MES (Matières En Suspension)	95.3%	20 mg/l 90%	0	5	104
NK (azote kjeldahl)	92.1%	10 mg/l 90%	0	0	53
Azote global (NGL)	83.1%	15 mg/l 90%	0	0	53
Pt (phosphore total)	76.7%	1 mg/l 95%	0	0	53

Un nouvel arrêté d'autorisation a été émis en date du 11 avril 2014. Cet arrêté intègre le projet de transfert des eaux usées de Ploemel vers la station d'épuration de Carnac.

- **STATION D'ÉPURATION DE CAMORS**

- Description

La nouvelle station d'épuration de Kerniel, d'une capacité de 1400 EH (264 m³/j) et 84 Kgs de DBO₅/j) a été mise en service en avril 2014. Elle est de type boues activées avec un traitement des boues sur lits plantés de roseaux et un rejet des eaux traitées dans l'Evel.

- Volumes traités (à compter d'avril 2014)

année	2014
Volume (en mètres cubes)	12 802

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement (à compter d'avril 2014)

Charge hydraulique : 18.40 %

Charge organique : 25.36 %

- Rendements (à compter d'avril 2014)

Paramètres	2014	Arrêté du 10 septembre 2012	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	96.2%	90 mg/l 90 %	0	0	4
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	99.1 %	25 mg/l 95 %	0	0	4
MES (Matières En Suspension)	97.8 %	30 mg/ 90%	0	0	4
NK (azote kjeldahl)	96.3 %	7 mg/l 90%	0	0	4
Pt (phosphore total)	66.2%	2 mg/l 95%	0	0	4

- **STATION D'ÉPURATION DE LANN PONT HOUAR**

- Description

Cette station, localisée au lieu-dit Kerdavid sur la commune de Crach, possède une capacité de 40 000 équivalents habitants.

Elle est de type boue activée à aération prolongée.

Elle comprend les étapes de traitement suivantes :

- ✓ Traitement au fil de l'eau :
 - Dégrilleur,
 - Dessableur, dégraisseur,
 - Bassin de déphosphatation biologique,
 - Bassin d'aération,
 - Répartiteur sur 2 clarificateurs en parallèle,
 - Jardins filtrants (30 % du débit sortant),
 - Traitement tertiaire vers 4 lagunes.

- ✓ Traitement des sous-produits :
 - Traitement biologique des graisses : lipolift,
 - Traitement des matières de curage,
 - Traitement des matières de vidange,
 - Traitement des sables.

- ✓ Traitement des boues :
 - Epaississeur,
 - Centrifugeuse,
 - Traitement à la chaux,
 - Stockage.

- ✓ Traitement des odeurs :
 - Tour de lavage acido-basique,
 - Tour de lavage basique-oxydante

- ✓ Un traitement final des quatre lagunes, dont les volumes sont présentés ci après

QUATRE LAGUNES	VOLUMES (m³)
Lagune N°1	21 000
Lagune N°2	15 400
Lagune N°3	13 300
Lagune N°4	8 100
TOTAL	57 800

- Volumes traités

année	2012	2013	2014
Volume (en mètres cubes)	1 657 777	1 755 590	1 836 070

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement

Charge hydraulique : 75.78 %

Charge organique : 44.06 %

- Rendements

Paramètres	2012	2013	2014	Arrêté préfectoral du 29/05/2001	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	93.4 %	95.2 %	94.6 %	90 mg/l 75%	0	0	52
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	98.8 %	98.2 %	98.3 %	20 mg/l 80%	0	0	26
MES (Matières En Suspension)	98.3 %	98.3 %	96.1 %	20 mg/l 90%	1	0	52
Pt (Phosphore total)	83.7 %	82.5 %	87.6 %	1mg/l 80%	0	0	26
NGL (Azote Global)	94.4 %	90.7 %	91.7 %	15 mg/l 70%	0	0	26
NK (Azote Kjeldahl)	96.9 %	93.4 %	95.8 %	-	0	0	26

- **STATION D'ÉPURATION DE HOEDIC**

- Description

Mise en service en 1999, la station d'épuration d'HOEDIC est dimensionnée pour 900 équivalents habitants, soit pour 135 m³/j et 54 kgs de DBO₅ par jour.

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement

Charge hydraulique : 66.70 %

Charge organique : 80 %

- Rendements

Paramètres	2012	2013	2014	Arrêté du 22/06/2007	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	- %	- %	100%	60 %	0	0	1
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	- %	- %	100%	35 mg/l 60%	0	0	1
MES (Matières En Suspension)	- %	- %	100%	50 %	0	0	1
NK (Azote Kjeldahl)	- %	- %	100%	-	0	0	1
Pt (phosphore total)	- %	- %	100%	-	0	0	1

Le débit était nul lors de la campagne de mesure.

- **STATION D'ÉPURATION DE HOUAT**

- Description

La nouvelle station d'épuration, située à l'extrémité ouest de l'île à Port Chudel, a été mise en service en 2014. Il s'agit d'un lagunage aéré. La filière de traitement est dimensionnée pour 1 200 équivalents habitants, soit pour 280 m³/j et 72 kgs de DBO₅ par jour.

- Volumes traités (à compter de septembre 2014)

année	2014
Volume (en mètres cubes)	10 480

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement (à compter de septembre 2014)

Charge hydraulique : 52.10 %

Charge organique : 22.40 %

- Rendements (à compter de septembre 2014)

Paramètres	2014	Arrêté du 17/03/2013	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	22.2%	200 mg/l 60 %	0	0	1
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	91.6%	35 mg/l 60%	0	0	1
MES (Matières En Suspension)	32.6%	50%	0	1	1
NK (Azote Kjeldahl)	14.2%	-	0	0	1
Azote global (NGL)	-2.9%	-	0	0	1
Pt (phosphore total)	-119.4%	-	0	0	1

- **STATION D'ÉPURATION DE LANDAUL**

- Description

La station de Landaul, mise en service en 2004, est conçue pour traiter les eaux de 1 500 équivalents habitants, correspondant à des charges de 315 m³/j et 90 Kgs de DBO₅/j.

Celle-ci est de type boue activée avec rhizophites (quatre lits plantés de roseaux).

- Volumes traités

année	2012	2013	2014
Volume (en mètres cubes)	119419	117710	142579

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement

Charge hydraulique : 122.05 %

Charge organique : 62.68 %

- Rendements

Paramètres	2012	2013	2014	Arrêté préfectoral du 19 octobre 2001	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	94.9 %	95.5 %	93.7%	90 mg/l 60 %	0	0	2
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	98.6 %	98.8 %	97%	25 mg/l 60 %	0	0	2
MES (Matières En Suspension)	98.5 %	97.4 %	96.5%	30 mg/l 50 %	0	0	2
NK (azote kjeldahl)	96.1 %	96.7 %	93.7%	10 mg/l	0	0	2
Azote global (NGL)	88.4 %	85.5 %	92.6%	15 mg/l	0	0	2
Pt (phosphore total)	42.2 %	47.1 %	57.8%		0	0	2

- **STATION D'EPURATION DE LANDEVANT**

- Description

La station de Landévant, mise en service en 1991, est conçue pour traiter les eaux de 7 580 équivalents habitants, correspondant à des charges de 600 m³/j et 455 Kgs de DBO₅/j.

Celle-ci est de type boue activée à aération prolongée.

La filière eau comprend prétraitements, aération, décantation, filtration, désinfection.

La filière boues comprend épaisseur et table d'égouttage.

- Volumes traités

année	2012	2013	2014
Volume (en mètres cubes)	234 052	239 109	286 475

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement

Charge hydraulique : 122.30 %

Charge organique : 38.93 %

- Rendements

Paramètres	2012	2013	2014	Arrêté préfectoral du 24 juin 1991 et arrêté du 22/06/2007	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	94 %	93.9 %	95.9%	50 mg/l 75%	0	0	13
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	99 %	97.9 %	98.2%	15 mg/l 70 %	0	0	13
MES (Matières En Suspension)	98 %	96.4 %	98.3%	35 mg/l 90 %	0	0	13
NK (azote kjeldahl)	95 %	95.9 %	95.7%	10 mg/l	0	0	5
Pt (phosphore total)	88 %	76.6 %	82.7%	1 mg/l	0	0	13

- **STATION D'ÉPURATION DE LOCOAL-MENDON**

- Description

Construite en 1990, elle est dimensionnée pour 1 000 équivalents habitants et permet de traiter 60 kgs de DBO₅/j et 150 m³ d'eaux usées par jour. La filière choisie est un lagunage naturel qui reçoit des effluents urbains et industriels au sein de trois lagunes dont le volume total avoisine 16 000 m³.

La station dispose d'une lagune de finition à macrophytes de 2800 m³ qui permet de traiter l'azote.

- Volumes traités

année	2014
Volume (en mètres cubes)	113 287

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement

Charge hydraulique : 206.92 %

Charge organique : 69.10 %

- Rendements

Paramètres	2012	2013	2014	Arrêté préfectoral du 21 décembre 1988 et arrêté du 22 juin 2007	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	81 %	74 %	80.1 %	120 mg/l 60 %	2	0	2
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	94 %	89 %	83.2 %	40 mg/l	0	0	2
MES (Matières En Suspension)	79 %	74.4 %	75.8 %	120 mg/l	0	0	2
NK (Azote Kjeldahl)	67 %	59.4 %	70.6 %	40 mg/l	1	0	2
Pt (phosphore total)	37 %	54.4 %	31.3 %	-	0	0	2

- **STATION D'ÉPURATION DE PLOEMEL**

- Description

La station de Ploemel, mise en service en 1987, est conçue pour traiter les eaux de 7 000 équivalents habitants, correspondant à des charges de 280 m³/j et 420 Kgs de DBO₅/j.

Celle-ci est composée de trois bassins : le premier de 18 900 m³, équipé de 6 turbines d'aération, le deuxième de 5 400 m³ et le dernier de 4 200 m³.

- Volumes traités

année	2012	2013	2014
Volume (en mètres cubes)	161 557	163 340	180 276

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement

Charge hydraulique : 181.72 %

Charge organique : 25.12 %

- Rendements

Paramètres	2012	2013	2014	Arrêté préfectoral du 4 juillet 1986 et arrêté du 22/06/2007	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	89 %	90.7 %	86.3 %	120 mg/l 75%	0	0	12
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	97 %	96.3 %	92.3 %	25 mg/l 70%	0	0	12
MES (Matières En Suspension)	92 %	93.5 %	92.9 %	120 mg/l 90%	0	0	12
NK (azote kjeldahl)	75 %	82.8 %	61.8 %	40 mg/l	0	0	4
Pt (phosphore total)	20 %	44.2 %	-0.4 %	10 mg/l	0	0	12
Coliformes totaux				100000 N/100 ml			
Colif.fécaux				10000 N/100 ml			
Strépto				1000 N/100 ml			

- **STATION D'ÉPURATION DE PLOUHARNEL**

- Description

La nouvelle station d'épuration, mise en service en Juin 2014, d'une capacité de 28500 équivalents habitants, comprend les étapes de traitements suivants :

- Traitement du fil de l'eau

Dégrilleur automatique

Déssableur/dégraisseur

Bassin anaérobie et anoxie

Bassins d'aération

Membranes

Traitement UV

- Traitement des boues

Centrifugeuse

- Volumes traités (à compter de juin 2014)

année	2014
Volume (en mètres cubes)	436 502

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement (à compter de juin 2014)

Charge hydraulique : 51.40 %

Charge organique : 38.14 %

- Rendements (à compter de juin 2014)

Paramètres	2014	Arrêté préfectoral du 20 janvier 2012	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	95.6 %	60 mg/l 90%	1	1	14
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	98.8 %	12 mg/l 95%	1	0	9
MES (Matières En Suspension)	98.8 %	5 mg/l 98%	1	1	14
NK (Azote Kjeldahl)	97 %	8 mg/l	0	0	8
Phosphore total	93.7 %	1 mg/l 95 %	0	0	8
Azote global	90.1 %	15 mg/l 80 %	0	0	8
N NH4		2 mg/l	0	0	7
NNO ₂			0	0	7
NNO ₃			0	0	7
E.Coli		100 N/100 ml			

- **STATION D'EPURATION DE QUIBERON**

- Description

Cette station a été mise en route fin 2007 et est entrée à la fin de la période de mise en service, le 26 mai 2008, dans le périmètre de l'affermage.

Le rejet de cette station se situe zone sensible au regard de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines : les ouvrages doivent à ce titre être en mesure de traiter l'azote et le phosphore. La capacité de cette station de type membranaire est de 60 000 équivalents/habitants.

La filière eau est équipée d'un traitement primaire, secondaire et tertiaire tandis que la filière boues est équipée de dispositifs d'épaississement et de déshydratation.

- Volumes traités

année	2012	2013	2014
Volume (en mètres cubes)	1 296 424	1 444 458	1 691 006

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement

Charge hydraulique : 50.73%

Charge organique : 19.64 %

- Rendements

Paramètres	2012	2013	2014	Arrêté préfectoral du 30 décembre 2003	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	91 %	93.6 %	93.6 %	90 mg/l 90%	0	0	103
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	98 %	97.8 %	95.0 %	25 mg/l 95%	0	0	52
MES (Matières En Suspension)	99 %	99 %	98.2 %	30 mg/l 95%	0	0	103
Pt (Phosphore total) charge de 600 à 6000 kg/j	93 %	91 %	84.9 %	1 mg/l 95 %	0	0	52
NGL (azote global) charge de 600 à 6000 kg/j	91 %	87.7 %	83.7 %	15 mg/l 85 %	0	0	52
NK (Azote Kjeldahl)	96 %	94.7 %	92.8 %	-	0	0	52

• STATION D'ÉPURATION DE PLUMERGAT

- Description

La station de Plumergat, construite en 1992, est conçue pour traiter les eaux de 800 équivalents habitants, correspondant à des charges de 120 m³/j et 48 Kgs de DBO₅/j.

Celle-ci est composée de trois bassins : le premier de 4 000 m³, le deuxième de 2 200 m³ et le dernier de 2 000 m³.

Elle rejette dans le ruisseau de Kersoude qui lui-même rejoint le ruisseau de Pont Normand, lequel se déverse dans le Sal.

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement

Charge hydraulique : 61.70 %

Charge organique : 44.71 %

- Rendements

Paramètres	2012	2013	2014	Arrêté préfectoral du 17 avril 1990 et arrêté du 22/06/2007	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	57.3 %	75.2 %	77.2 %	120 mg/l 60%	0	0	1
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	80 %	92 %	91.4 %	40 mg/l	0	0	1
MES (Matières En Suspension)	64.1 %	82.3 %	67.7 %	120 mg/l	0	0	1
NK (azote kjeldahl)	16.7 %	55.3 %	70 %	40 mg/l	0	0	1
Pt (phosphore total)	-11.1 %	47.1 %	68.2 %	-	0	0	1

- **STATION D'EPURATION DE PLUVIGNER (BIEUZY LANVAUX)**

- Description

La station de Bieuzy Lanvaux, mise en service en 1986, est conçue pour traiter les eaux de 500 équivalents habitants, correspondant à des charges de 75 m³/j et 30 Kgs de DBO₅/j.

Ce lagunage naturel est composé de deux bassins.

- Volumes traités

année	2014
Volume (en mètres cubes)	45440

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement

Charge hydraulique : 165.99 %

Charge organique : 47.43 %

- Rendements

Paramètres	2012	2013	2014	Arrêté préfectoral du 29/05/2012	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	-	71.7%	73.6%	200 mg/l 60%	0	0	2
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	-	86.2%	96%	35 mg/l 60%	0	0	2
MES (Matières En Suspension)	-	77.3%	22.5%	50%	0	0	2
NK (azote kjeldahl)	-	70%	67.6%		1	0	2
Azote global (NGL)	-	68.9%	66.8%		1	0	2
Pt (phosphore total)	-	35.9%	8.8%		0	0	2

- **STATION D'ÉPURATION DE PLUVIGNER (PRAD ER HOUET)**

- Description

La station de Prad Er Hoet, mise en service en 1998, est conçue pour traiter les eaux de 5000 équivalents habitants, correspondant à des charges de 810 m³/j et 300 Kgs de DBO₅/j.

La station d'épuration est de type boues activées.

Le traitement des boues est effectué dans un épaisseur et une table d'égouttage.

- Volumes traités

année	2012	2013	2014
Volume (en mètres cubes)	270584	310255	397534

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement

Charge hydraulique : 119.02 %

Charge organique : 43.96 %

- Rendements

Paramètres	2012	2013	2014	Arrêté du 11 octobre 2012	Nombre de jours en dépassements de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	91 %	93.5 %	93.5%	80 mg/l 90%	0	0	12
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	98 %	97.9 %	96.7%	20 mg/l 95%	0	0	12
MES (Matières En Suspension)	96 %	97 %	96.3%	30 mg/l 90 %	0	0	12
NK (azote kjeldahl)	96 %	93.9 %	91.9%	10 mg/l 90%	0	0	12
NGL (Azote global)	89 %	87.8 %	82.5%	20 mg/l 90%	0	0	12
Pt (phosphore total)	90 %	86.3 %	82.4%	1 mg/l 95%	0	0	12

- **STATION D'ÉPURATION DE SAINT PHILIBERT**

- Description

La nouvelle station d'épuration, mise en service en Juin 2013, d'une capacité de 21500 équivalents habitants, comprend les étapes de traitements suivants :

Traitement du fil de l'eau

Dégrilleur automatique

Dessableur/dégraisseur

Bassin anaérobie

Bassins d'aération

Membranes

Carboplus

Traitement des boues

Centrifugeuse

- Volumes traités

année	2012	2013 A compter de Juin	2014
Volume (en mètres cubes)	599 164	259 356	706 677

- Charges annuelles moyennes de fonctionnement

Charge hydraulique : 41.23 %

Charge organique : 16.63 %

- Rendements

Paramètres	2013	2014	Arrêté du 26 juillet 2010	Nombre de jours en dépassement de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures réalisées
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	95.2 %	93.2 %	60 mg/l 90%	0	0	25
DBO ₅ (Demande Biochimique en Oxygène)	97 %	95.4 %	12 mg/l 95%	0	0	12
MES (Matières En Suspension)	99.1 %	98.5 %	5 mg/l 98%	0	0	25
NK (azote kjeldahl)	95 %	92.4 %	8 mg/l	0	0	12
Azote global		77.4 %	15 mg/l 80%	0	0	12
Azote ammoniacal				0	0	12
Nirites				0	0	12
Nitrates				0	0	12
Phosphore total	83.5 %	86.7%	1 mg/l 95%	0	0	12
Eschérichia Coli			100 mg/l			

✓ **Les industriels raccordés en 2014**

La Communauté de communes dispose de 10 conventions de déversements d'eaux usées non domestiques selon la répartition suivante :

3 à Crac'h

1 à Landévant

1 à Locoal-Mendon

1 à Ploemel

1 à Plouharnel

2 à Pluvigner

1 à Quiberon

1.3 Les postes de relevage

Les eaux usées collectées par l'ensemble du réseau sont acheminées jusqu'aux stations par l'intermédiaire de 337 postes de relevage, répartis comme suit :

	2013 PR	2014 PR	Bassins tampon
Bassin d'AURAY	69	72	4
HOEDIC	2	2	0
ILE DE HOUAT	4	4	0
LOCOAL-MENDON	16	16	1
Bassin de PLOUHARNEL	67	67	6
Bassin de la PRESQU'ILE de QUIBERON	48	48	3
Bassin de SAINT-PHILIBERT	47	47	7
PLUMERGAT	3	3	0
PLOEMEL	15	16	3
LANDEVANT	13	15	0
CAMORS	1	2	0
LANDAUL	2	2	0
PLUVIGNER	3	3	1
CARNAC LA TRINITE/MER		40	5
TOTAL	290	337	30

Le total du nombre de postes de relevage a augmenté de 47 cela s'explique par :

- L'intégration des 40 postes de relevage des communes de Carnac et La Trinité/Mer.
- La création de 6 nouveaux postes (Camors : rue des Korrigans ; Ploemel : Corn Er Houët ; Brec'h : rue du Moulin de Talhouët, Plumergat : Guenauël ; Landévant Mané Lann Vras ; Saint Pierre Quiberon : Rue Roche Noire).
- La rétrocession d'1 poste de relevage du lotissement privé du Domaine des Prairies à Landévant.

Les principales interventions, dans le cadre des opérations de maintenance, portent sur la vérification :

- des pompes,
- de l'armoire électrique : connexions et automatismes,
- de l'état des tuyauteries.

2 Les indicateurs généraux

2.1 Les branchements dénombrés sur le service assainissement

	2 013	2 014	évolution
AURAY	8 045	8 224	2,22%
BELZ	1 705	1 749	2,58%
BREC'H	2 031	2 031	0,00%
CARNAC	7 343	7 361	0,25%
CRAC'H	1 056	1 070	1,33%
ERDEVEN	2 157	2 170	0,60%
ETEL	1 902	1 914	0,63%
HOEDIC	215	215	0,00%
ILE DE HOUAT	289	291	0,69%
LANDEVANT	1 114	1 131	1,53%
LOCMARIAQUER	1 412	1 423	0,78%
LOCOAL-MENDON	547	555	1,46%
PLOEMEL	800	822	2,75%
PLOUHARNEL	1 007	1 022	1,49%
PLUMERGAT	517	533	3,09%
PLUNERET	2 016	2 062	2,28%
QUIBERON	8 360	8 398	0,45%
SAINT-PHILIBERT	1 687	1 697	0,59%
LA TRINITE/MER	2 482	2 500	0,73%
SAINT-PIERRE-QUIBERON	3 377	3 382	0,15%
SAINTE-ANNE-D'AURAY	1 051	1 059	0,76%
CAMORS	242	249	2,89%
LANDAUL	534	550	3,00%
PLUVIGNER	1 910	2 053	7,49%
TOTAL	51 799	52 461	1,27%

2.2 Le taux de raccordement

	branchements eau potable	branchements assainissement	<i>taux de raccordement</i>
AURAY	8 439	8 224	97,45%
BELZ	2 493	1 749	70,15%
BREC'H	2 935	2 031	69,19%
CARNAC	8 175	7 361	90,00%
CRAC'H	2 076	1 070	51,54%
ERDEVEN	3 159	2 170	68,70%
ETEL	1 956	1 914	97,85%
HOEDIC	239	215	89,95%
ILE DE HOUAT	323	291	90,09%
LANDEVANT	1 601	1 131	70,64%
LOCMARIAQUER	1 986	1 423	71,65%
LOCOAL-MENDON	1 711	555	32,43%
PLOEMEL	1 509	822	54,47%
PLOUHARNEL	1 447	1 022	70,63%
PLUNERET	2 891	2 062	71,25%
PLUMERGAT	1 378	533	38,68%
QUIBERON	8 653	8 398	97,05%
SAINT-PHILIBERT	2 037	1 697	83,30%
SAINT-PIERRE-QUIBERON	3 642	3 382	92,87%
SAINTE-ANNE D'AURAY	1 149	1 059	92,16%
LA TRINITE/MER	2 622	2 500	95,35%
CAMORS	1 530	249	16,27%
LANDAUL	992	550	55,44%
PLUVIGNER	3 523	2 053	58,27%
TOTAL	66 466	52 461	78,93%

Le taux de raccordement correspond au pourcentage d'abonnés au service d'eau potable bénéficiant d'un branchement au réseau d'assainissement.

Dans les communes les plus urbanisées, ou dont la superficie est moindre, ce taux est logiquement très élevé. Dans les communes où l'habitat est plus dispersé, ce taux de raccordement est logiquement plus faible et les assainissements individuels par conséquent, plus nombreux. Les efforts en matière de raccordement au réseau collectif ont prioritairement été orientés vers les meilleurs récepteurs les plus sensibles.

Les indicateurs financiers

1 Le prix du service

1.1 Propos général

Le service d'assainissement collectif est un SPIC (service public à caractère industriel et commercial). Il est géré en affermage.

La redevance est la principale recette du service. Elle est facturée à tous les usagers raccordés et raccordables au réseau d'assainissement.

La facture d'assainissement permet de couvrir les dépenses :

↳ D'investissement, c'est-à-dire la construction et le renouvellement des ouvrages, réseaux, postes de relevage, stations d'épuration ;

↳ De fonctionnement du service, entretien des ouvrages, renouvellement des équipements, achats, charges de personnel.

- La redevance d'assainissement collectif

La redevance est facturée par le délégataire chargé de l'alimentation en eau potable (la SAUR ou STGS pour la commune de PLUVIGNER).

La facturation est établie au nom du titulaire de l'abonnement à l'eau.

Par analogie à la facture d'eau potable, celle de l'assainissement collectif est composée de deux tranches, l'abonnement qui couvre tout ou partie des charges fixes liées au service d'assainissement et la part proportionnelle à la consommation d'eau qui est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé sur le réseau public ou sur une autre source et dont l'usage génère le rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement.

Chaque tranche se divise en deux parties :

- la part collectivité arrêtée chaque année par l'assemblée délibérante; cette partie de la redevance est destinée à la couverture des annuités d'emprunts contractés par la collectivité dans le cadre des investissements.

Le produit des sommes encaissées est reversé par le fermier à la collectivité dans les conditions fixées au contrat d'affermage.

- la redevance perçue par le fermier en contrepartie des charges proportionnelles et fixes qui lui incombent en exécution des contrats d'affermage. Les tarifs sont actualisés chaque année par application de la formule de révision définie aux contrats d'affermage.

La part fermière de la redevance appliquée sur les communes de CAMORS, LANDAUL et PLUVIGNER relève d'une délégation de service publique propre à ces trois communes.

- Les autres recettes

La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 septembre 2006 (la LEMA) a instauré, depuis le 1^{er} janvier 2008, une redevance au titre de la modernisation des réseaux de collecte des eaux usées applicable aux abonnés raccordés au réseau d'assainissement, et reversée à l'agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB).

Cette redevance, par mètre cube d'eau, permet de financer la construction des stations d'épuration.

L'Etat perçoit la TVA sur l'ensemble des éléments de la facture. En application de la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, le taux de TVA appliqué à la facture d'eau est modifié, à compter du 1^{er}/01/2014, la TVA passe de 7% à 10% sur la partie relative à l'assainissement des eaux usées.

- Les participations

- La participation forfaitaire pour l'assainissement collectif (PFAC) créée par la Loi de finances rectificative n° 2012-354 du 14/03/2012 a remplacé, à compter du 1^{er} juillet 2012, la participation pour raccordement à l'égout (la PRE).

Elle a été instituée par l'assemblée délibérante le 29 juin 2012.

La PFAC est retranscrite au code de la santé publique en son article L 1331-7.

La PFAC est applicable aux propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au service public.

Le fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif et non plus l'autorisation de construire.

➤ la participation au branchement visée à l'article L 1331-2 du Code de la Santé Publique pour les immeubles construits antérieurement au réseau. Le fait générateur de la participation est la réalisation du regard de branchement.

➤ La surtaxe relative aux apports de matières de vidange et sables ou graisses sur les stations d'épuration.

1.2 Evolution du tarif assainissement

- La redevance d'assainissement collectif

	<u>part syndicale</u>			<u>part fermière</u>		
	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>variation</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>variation</u>
CONTRAT GENERAL						
abonnement	45,86	45,86	0,00%	46,29	46,38	0,19%
m3 consommé	0,5686	0,5686	0,00%	1,0521	1,0541	0,19%
PLUMERGAT						
abonnement	39,44	39,44	0,00%	46,29	46,38	0,19%
m3 consommé	0,4769	0,4769	0,00%	1,0521	1,0541	0,19%
LANDEVANT						
abonnement	39,44	39,44	0,00%	46,29	46,38	0,19%
m3 consommé	0,5686	0,5686	0,00%	1,0521	1,0541	0,19%
LANDAUL						
abonnement	45,86	45,86	0,00%	33,55	33,71	0,48%
m3 consommé	0,9369	0,9369	0,00%	0,7200	0,7230	0,42%
CAMORS						
abonnement	39,44	39,44	0,00%	33,55	33,71	0,48%
m3 consommé	0,5227	0,5227	0,00%	0,7200	0,7230	0,42%
PLUVIGNER						
abonnement	45,86	45,86	0,00%	33,55	33,71	0,48%
m3 consommé	0,9369	0,9369	0,00%	0,7200	0,7230	0,42%
CARNAC - LA TRINITE						
abonnement	70,00	70,00	0,00%	57,87	58,02	0,26%
m3 consommé	0,4300	0,4300	0,00%	1,202	1,2052	0,27%

	2014	2015	variation
	agence de l'eau Loire Bretagne		
redevance modernisation des réseaux	0.19	0,19	0%
	Etat		
TVA	10%	10%	0 %

- Les participations

		2014	2015	variation
existant	Redevance par branchement hors CARNAC – LA TRINITE SUR MER	573 €	573 €	0 %
existant	Redevance par branchement CARNAC – LA TRINITE SUR MER	563 €	563 €	0 %
PFAC	Redevance par raccordement hors CARNAC – LA TRINITE SUR MER	1 958 €	1 958 €	0 %
PFAC	Redevance par raccordement CARNAC – LA TRINITE SUR MER	1 893 €	1 893 €	0 %

- ▲ 1 PFAC par lot pour les lotissements,
- ▲ 1 PFAC par logement pour les habitations individuelles,
- ▲ 1 PFAC par local commercial, artisanal, industriel ou de service,
- ▲ pour les immeubles collectifs, le règlement du service d'assainissement collectif, détermine un coefficient, par type de collectifs, permettant de fixer le nombre de logements à prendre en compte pour le calcul de la PFAC, arrondi à l'unité supérieure.

Tableau des équivalences

Hôtel ou établissement assimilé	6 lits	= 1 PFAC
Foyer logement	6 lits	= 1 PFAC
Etablissement de soins et établissement d'accueil des personnes âgées ou dépendantes	6 lits	= 1 PFAC
Hôtel-restaurant	3 lits	= 1 PFAC
Logements dans collectif	1 unité/logement	= 1 PFAC
Immeuble constitué de chambres avec kitchenette	3 chambres	= 1 PFAC
Immeuble constitué de chambres ou établissement assimilé	6 chambres	= 1 PFAC
H.L.L. sur terrain privé non loti	1 unité	= 1 PFAC
Pour les terrains de camping : toiles, caravanes, H.L.L.		
- sanitaires collectifs raccordés au réseau	12 emplacements	= 1 PFAC
- chaque emplacement individuel raccordé au réseau	6 emplacements	= 1 PFAC

- Les apports sur les stations

	2014	2015	variation
Matières de vidange et sables	3,61 €	3,61 €	0 %
Graisses	19,26 €	19,26 €	0 %
Produits de curage	19,26 €	19,26 €	0 %

Présentation d'une facture d'assainissement type, pour une consommation de 120 m³

	Tarifs 2014							Tarifs 2015						
	GENERAL	PLUMERGAT	LANDEVANT	LANDAUL	CAMORS	PLUVIGNER	CARNAC/LA TRINITE	GENERAL	PLUMERGAT	LANDEVANT	LANDAUL	CAMORS	PLUVIGNER	CARNAC/LA TRINITE
Assainissement														
<i>part fermier</i>														
abonnement	46,29	46,29	46,29	33,55	33,55	33,55	57,87	46,38	46,38	46,38	33,71	33,71	33,71	58,02
redevance	126,25	126,25	126,25	86,40	86,40	86,40	144,24	126,49	126,49	126,49	86,76	86,76	86,76	144,62
<i>part collectivité</i>														
abonnement	45,86	39,44	39,44	45,86	39,44	45,86	70,00	45,86	39,44	39,44	45,86	39,44	45,86	70,00
redevance	68,23	57,23	68,23	112,43	62,72	112,43	51,60	68,23	57,23	68,23	112,43	62,72	112,43	51,60
total	286,63	269,21	280,21	278,24	222,11	278,24	323,71	286,96	269,54	280,54	278,76	222,63	278,76	324,24
Tiers														
redevance modernisation réseaux assainissement	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80
TVA	30,94	29,20	30,30	30,10	24,49	30,10	34,65	30,98	29,23	30,33	30,16	24,54	30,16	34,70
total	53,74	52,00	53,10	52,90	47,29	52,90	57,45	53,78	52,03	53,13	52,96	47,34	52,96	57,50
total global	340,38	321,21	333,32	331,14	269,41	331,14	381,16	340,74	321,57	333,68	331,71	269,98	331,71	381,75
								0,11%	0,11%	0,11%	0,17%	0,21%	0,17%	0,15%

Présentation d'une facture d'eau et d'assainissement type, pour une consommation de 120 m³

	Tarifs 2014							Tarifs 2015						
	GENERAL	PLUMERGAT	LANDEVANT	LANDAUL	CAMORS	PLUVIGNER	CARNAC/LA TRINITE	GENERAL	PLUMERGAT	LANDEVANT	LANDAUL	CAMORS	PLUVIGNER	CARNAC/LA TRINITE
Eau														
abonnement	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49
0 à 500 m3	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83
total	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32
Assainissement														
part fermier														
abonnement	46,29	46,29	46,29	33,55	33,55	33,55	57,87	46,38	46,38	46,38	33,71	33,71	33,71	58,02
redevance	126,25	126,25	126,25	86,40	86,40	86,40	144,24	126,49	126,49	126,49	86,76	86,76	86,76	144,62
part collectivité														
abonnement	45,86	39,44	39,44	45,86	39,44	45,86	70,00	45,86	39,44	39,44	45,86	39,44	45,86	70,00
redevance	68,23	57,23	68,23	112,43	62,72	112,43	51,60	68,23	57,23	68,23	112,43	62,72	112,43	51,60
total	286,63	269,21	280,21	278,24	222,11	278,24	323,71	286,96	269,54	280,54	278,76	222,63	278,76	324,24
Tiers														
redevance lutte pour la pollution	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20
redevance modernisation réseaux assainissement	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80
TVA	47,03	45,29	46,39	46,19	40,58	46,19	50,74	47,06	45,32	46,42	46,24	40,63	46,24	50,79
total	107,03	105,29	106,39	106,19	100,58	106,19	110,74	107,06	105,32	106,42	106,24	100,63	106,24	110,79
total global	648,98	629,82	641,92	639,75	578,01	639,75	689,77	649,35	630,18	642,28	640,32	578,58	640,32	690,35
								0,06%	0,06%	0,06%	0,09%	0,10%	0,09%	0,09%

2 Le coût du service

2.1 Les charges financières

- Annuité payée au cours de l'exercice : 3 122 874 €
- Encours de la dette au 31/12/2013 : 19 048 725 €
- Encours de la dette au 31/12/2014 : 18 551 929 €
- Durée de vie résiduelle de l'encours : 10 ans et 6 mois
- Taux moyen de la dette : 3.09 %

2.2 Autres charges d'exploitation

Etudes et recherches	15 596 €
Contrôle exploitant	19 044 €
Frais expertise et de contentieux	19 384 €
Assistance détermination indicateurs de performance	4 083 €
Charges de gestion	12 209 €
Charges exceptionnelles (annulation titres sur exercices antérieurs : PRE)	154 774 €
Autres charges (redevances occupation domaine public, taxes foncières...)	2 318 €
TOTAL	227 408 €

Les charges totales du service y compris l'amortissement de la dette s'élèvent à 3 350 281 €.

2.3 Les recettes

Communauté de communes

redevances :	5 939 585 €
participations aux travaux :	370 464 €
autres :	73 €
TOTAL	6 310 122 €

Fermier

- Produits d'exploitation (part fermière) 4 044 400 € *
- Produits annexes (branchements exécutés par le fermier) 193 700 € *

** à l'exception de CAMORS, LANDAUL et PLUVIGNER, le décompte est en cours de traitement par SAUR.*

Les travaux

- Travaux en cours de réalisation en 2014

	Réalisé en 2014 (HT)
STATIONS ET OUVRAGES ANNEXES	
STATION DE SAINT PHILIBERT	169 963 €
STATION DE PLOUHARNEL	6 859 532 €
STATION DE HOUAT	761 750 €
STATION DE CAMORS	517 481 €
SECURISATION BACHES BASSIN VERSANT KERRAN	509 883 €
AUTRES STATIONS	11 850 €
TRANSFERT EFFLUENTS BRECH MERIADEC ET PLOEMEL	525 138 €
CANALISATIONS ET ETUDES	
SAINT PIERRE QUIBERON REHAB 1	442 068 €
ERDEVEN REHAB 2	556 780 €
SAINT PIERRE QUIBERON 25	229 710 €
SAINT PHILIBERT 17	273 847 €
PLOEMEL 3	282 331 €
MARCHES A BONS DE COMMANDE	717 052 €
SIACT 37EME ET 38EME TRANCHE	986 809 €
EXTENSIONS	374 290 €
METROLOGIE	55 437 €
REHABILITATIONS	336 740 €
ZONAGE	9 963 €
CONTROLES DE CONFORMITE DES BRANCHEMENTS	38 995 €
	13 659 619 €

	REALISE EN 2014
PARTICIPATIONS	
SUBVENTIONS CONSEIL GENERAL	2 086 602 €
SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU	2 671 958 €
AVANCES AGENCE DE L'EAU	2 053 488 €
SUBVENTIONS CONSEIL REGIONAL	144 765 €
	6 956 813 €

- Les perspectives d'évolution pour les années à venir en matière d'assainissement

L'élaboration d'un programme pluriannuel qui se traduit par :

- Une planification hiérarchisée des contrôles de branchements
- Un développement de la mise en œuvre de la méthodologie et du contrôle de fonctionnement des postes de relèvement
- Une sécurisation accrue des postes de relevage (PR)
- Une réhabilitation des réseaux par ordre de priorité afin de limiter les entrées d'eaux de nappe, de pluie et de mer notamment pour maintenir et/ou améliorer la qualité des eaux, notamment sur les secteurs littoraux et estuariers
- Le suivi de la réhabilitation et/ou de la construction de nouvelles stations d'épuration

Les prix cumulés des services d'eau et d'assainissement

Projection d'une facture d'eau et d'assainissement **(120 m3)**

	Tarifs 2013						Tarifs 2014					
	GENERA L	PLUMERGA T	LANDEVAN T	LANDAU L	CAMOR S	PLUVIGNE R	GENERA L	PLUMERGA T	LANDEVAN T	LANDAU L	CAMOR S	PLUVIGNE R
Eau												
abonnement	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49	71,49
0 à 500 m3	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83	183,83
total	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32	255,32
Assainissement												
part fermier												
abonnement	43,17	43,17	43,17	33,13	33,13	33,13	46,29	46,29	46,29	33,55	33,55	33,55
redevance	115,64	115,64	115,64	85,32	85,32	85,32	126,25	126,25	126,25	86,40	86,40	86,40
part collectivité												
abonnement	50,95	43,82	43,82	50,95	43,82	50,95	45,86	39,44	39,44	45,86	39,44	45,86
redevance	75,60	63,60	75,60	124,92	69,60	124,92	68,23	57,23	68,23	112,43	62,72	112,43
total	285,36	266,23	278,23	294,32	231,87	294,32	286,63	269,21	286,63	278,24	222,11	278,24
Tiers												
lutte pour la pollution	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20	37,20
modernisation réseaux asst	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80	22,80
TVA	37,66	36,32	37,16	38,29	33,92	38,29	47,03	45,29	47,03	46,19	40,58	46,19

total	97,66	96,32	97,16	98,29	93,92	98,29	107,03	105,29	107,03	106,19	100,58	106,19
total global	638,34	617,87	630,71	647,92	581,10	647,92	648,98	629,82	648,98	639,75	578,01	639,75

Les indicateurs de performance

1 Territoire hors Camors, Landaul, Pluvigner

Code fiche descriptive	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D 201	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées.	Non renseigné		
D 202	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.	8	-	-
D 203	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	1 313 tMS	-	-
D 204	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/2014 Contrat général LANDEVANT PLUMERGAT	2.84 € 2.84 € 2.68 €	-	-
D 204	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/2013 Contrat général LANDEVANT PLUMERGAT	2.75 € 2.68 € 2.58 €	-	-

Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	82,10%		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées	1 070 t
P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité du service de l'assainissement collectif	7 452 €		
P 251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Voir commentaire ci-dessous	Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement	
P 252.2	nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 kilomètres de réseau.	Voir commentaire ci-dessous	Linéaire de réseau de collecte des eaux usées hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration	
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	3.27	Longueur cumulée linéaire de canalisations u réseau de collecte renouvelé sur 5 ans	20 908 m
256.2	Durée d'extinction de la dette	11 ans		
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	0.10%	Chiffre d'affaires TTC facturé hors travaux	7 923 469 €
P 258.1	Taux de réclamations du service de l'assainissement collectif	0.03/1000 hab	Nombre d'abonnés desservis	Nombre de réclamations pour 39 288 clients

2 Camors, Landaul, Pluvigner

Code fiche descriptive	Indicateurs descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
D 201	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées.	Non renseigné		
D 202	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées.	1	-	-
D 203	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	66 tMS	-	-
D 204	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/2014 CAMORS LANDAUL - PLUVIGNER	2.25 € 2.76 €	-	-
D 204	Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/2013 CAMORS LANDAUL - PLUVIGNER	2.27 € 2.83 €	-	-

Code fiche descriptive	Indicateurs de performance	Valeur de l'indicateur	Clé de consolidation	Valeur de la clé
P 201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	47,18%		
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées	65 t
P 207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité du service de l'assainissement collectif	0		
P 251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Voir commentaire ci-dessous	Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement	
P 252.2	nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 kilomètres de réseau.	Voir commentaire ci-dessous	Linéaire de réseau de collecte des eaux usées hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration	
P 253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1,12%		56 663
256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	/		
P 257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	0%	Chiffre d'affaires TTC facturé hors travaux	
P 258.1	Taux de réclamations du service de l'assainissement collectif	0	Nombre d'abonnés desservis	

Indicateur P 251.1 : il n'existe pas d'indicateur qui permette de renseigner un taux exact de débordement chez les usagers. Les appels téléphoniques à ce sujet pouvant en réalité correspondre à un bouchage sur la partie privée, ce n'est pas une donnée pertinente.

Indicateur P 252-2 : nombre de points noirs. L'absence de définition précise relative à un « point noir » génère des interprétations. Ces données pourront, à l'avenir, être comparées avec d'autres services qui n'auront pas eu la même interprétation. A ce jour, la définition n'est pas assez cadrée pour que l'indicateur soit annoncé avec exactitude. A titre d'exemple, il pourrait être choisi de lister les points du réseau qui nécessitent deux interventions par an : alors la majorité des postes de refoulement seraient cités...

Date d'établissement du rapport annuel du Président : 2015.

Date de présentation du rapport annuel du Président à la Commission Consultative : 2015.

Date de présentation du rapport annuel du Président au Conseil communautaire : 2015.